

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 23591**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

MASTER : MASTER Droit, Economie, Gestion, Mention Droit et Management des organisations sanitaires, Spécialité Management des pôles hospitaliers et des fonctions transversales

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Jean Moulin - Lyon 3 Modalités d'élaboration de références : CNESER	Université Jean Moulin - Lyon 3, Président de l'Université Jean Moulin Lyon 3, Recteur de l'academie

### Niveau et/ou domaine d'activité

**I (Nomenclature de 1969)**

**7 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

331p Organisation et gestion des services médicaux, 330p Spécialités plurivalentes des services aux personnes (organisation, conception), 128g Droit fiscal ; Droit des affaires ; Droit pénal ; Droit de l'environnement ; Droit de la santé ; Droit de la sécurité et de la défense ; Droit du transport etc

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel est responsable d'un pôle hospitalier, d'un département ou de plusieurs services d'établissements de santé publics ou privés. Il peut également animer des fonctions transversales à plusieurs pôles ou services au sein de l'établissement de santé voire de plusieurs établissements de santé unis par convention (GCS, GHT, etc.).

Le Master MPH certifie à son titulaire les compétences, les connaissances, méthodes et outils spécifiques au pilotage de l'entité dont il a la responsabilité autour des activités suivantes :

- Analyse stratégique et projets de pôles,
- Gestion des ressources humaines,
- Pilotage, organisation, coordination et évaluation des activités du pôle,
- Analyse des coûts et contrôle de gestion,
- Application du cadre réglementaire spécifique
- Elaboration, coordination et mise en œuvre de formations auprès de professionnels ou futurs professionnels du secteur.

Les diplômés sont capables de :

- Elaborer un budget de pôle ou de groupement de services et en organiser le suivi
- Diriger et animer une équipe de professionnels pour atteindre les objectifs fixés
- Gérer les relations avec les usagers et leurs proches
- Conduire l'audit du fonctionnement d'un pôle ou d'un groupement de services
- Elaborer et organiser les services sous leur responsabilité
- Planifier les activités et les moyens
- Evaluer, développer et mobiliser les compétences des professionnels sous sa responsabilité
- Mettre en place un système de reporting et de contractualisation interne
- Identifier les variables environnementales à fort impact sur le développement de l'activité de leur pôle ou groupement de services
- Conduire les différentes étapes d'un diagnostic stratégique interne et externe et en communiquer les résultats clés
- Concevoir, gérer et évaluer les différentes étapes de projets au sein de leur pôle ou groupement de services ou dans le cadre de missions transversales
- Mobiliser des techniques et méthodes adéquates dans le cadre d'activités de recherche
- Transmettre des savoirs et connaissances auprès de professionnels du secteur.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel exerce son activité dans le secteur sanitaire ou médico-social.

Il peut exercer les fonctions suivantes :

- chef de pôle ou de service
- cadre supérieur de santé dans les établissements publics et privés incluant les centres et instituts de formation
- directeur des soins dans les établissements privés
- coordonnateur ou directeur de réseau ou plateforme de soins

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

K1403 : Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire

J1502 : Coordination de services médicaux ou paramédicaux

### Modalités d'accès à cette certification

**Descriptif des composantes de la certification :**

**Peuvent prétendre à cette certification :**

- les professionnels du secteur sanitaire, en situation professionnelle d'encadrement de services, de pôles, de départements ;

- les professionnels du secteur sanitaire responsables de projets et dispositifs transversaux ;
- les directeurs des soins infirmiers des établissements sanitaires ;
- les professionnels du secteur sanitaire, titulaires d'une maîtrise ou d'un niveau 1 de Master en gestion, droit ou sciences sociales.

Cette certification s'obtient par l'acquisition de 60 ECTS par un Master 2.

**Elle s'organise autour de 7 blocs de compétences :**

- Maîtriser les fondamentaux socio-économiques et juridiques du système de santé
- Accompagner et gérer les changements organisationnels
- Structurer, coordonner et évaluer les pratiques et processus de prise en charge
- Elaborer et mettre en œuvre des analyses médico-économiques et du contrôle de gestion
- Elaborer, mettre en œuvre et évaluer une démarche stratégique
- Conduire une démarche de recherche et transmettre des savoirs
- Elaborer, mettre en œuvre et évaluer une démarche qualité et gestion des risques.

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Conformément à la réglementation du diplôme
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Conformément à la réglementation du diplôme
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X		Conformément à la réglementation du diplôme

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

**Base légale**

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 28 septembre 2011 relatif aux habilitations de l'Université Jean Moulin Lyon 3 à délivrer les diplômes nationaux

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 publié au JO n° 98 du 26/04/2002.

**Références autres :**

**Pour plus d'informations**

**Statistiques :**

25 auditeurs par an entre 2009 et 2014

Près de la moitié des auditeurs résident en dehors de la région Rhône-Alpes, voire à l'étranger (7%)

**Autres sources d'information :**

<http://www.ifross.com>

IFROSS

[Université Jean Moulin Lyon 3](#)

[Université de Lyon](#)

**Lieu(x) de certification :**

Université Jean Moulin - Lyon 3 : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône ( 69) [Lyon]

IFROSS - Faculté de Droit - Université Jean Moulin Lyon 3

18 rue Chevreul

69007 LYON

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**

Le parcours Management des pôles hospitaliers et des fonctions transversales a été créée à la demande des établissements de santé, qui souhaitent offrir à leurs professionnels nouvellement nommés responsables ou chefs de pôles un accompagnement à leur prise de fonction dans un contexte de plus en plus complexe et évolutif. Les compétences visées par ce master ont été construites sur cette base en s'appuyant sur un comité de perfectionnement associant étroitement les professionnels du secteur.

Ce master bénéficie des apports des recherches conduites au sein du laboratoire GRAPHOS (IFROSS Recherche) de l'université Jean Moulin Lyon 3.